

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0002728.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom FERME DU CONTREVENT Adresse 40 chemin de la Combe Bernard 38122 Montseveroux Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 29 juin 2026 16:38:03 +02 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 15/05/2026 au 30/06/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Melanges fourragers (MLF, MCR)		Biologique
	Melanges Cerealiers (sans légumineuses)		Biologique
	Prairie permanente (Foin, Pature)		Biologique
	Ble tendre		Biologique
	Orges		Biologique
	Prairie temporaire		En conversion
	Bovins lait - Vaches laitières, vivantes		Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois)		Biologique
	Autres bovins - Broutards (male ou femelle)		Biologique
	Bovins lait - Lait de vache, brut		Biologique
	Caprins - Chevres		Biologique
	Caprins - Autres caprins (Chevrettes)		Biologique
	Caprins - Bouc		Biologique
	Caprins - Lait de chevre, brut		Biologique
	Porcins - Porcs charcutiers		Biologique
	Lait de vache		Biologique
	Lait de chevre		Biologique
	Fromages Lactiques Vache et Chevre: Palet, Rigotte, Tommète, Enrobes (Pempa, Ails et fines herbes, Cumin, Poivre). Tomme en salade, Vacheta, Oppulence, Bleu		Biologique
	Tomme, Camembert Vache et Chevre		Biologique
	Yaourt Vache et Chevre		Biologique
	Faisselle Vache et Chevre		Biologique
	Viande de Cabri		Biologique
	Pate ou Rillettes de Cabri		Biologique
	Viande de porc		Biologique
	Saucisse a cuire, saucisson a cuire, chipolatas, merguez, farce, caillette, pate de tete, terrine de foie, saucisson sec, gueuse, grillardon		Biologique
	Viande de boeuf au detail, colis		Biologique
Steak Hache de viande bovine		Biologique	
Farine de ble (T65, T80, T110), Son		Biologique	
Farine de seigle		Biologique	
Glaces a l'Italienne		Biologique	
Pain d'engrain, Pain complet, pain amande noisettes, Brioche, Tourte seigle, Pain graines, Pain gourmand, Pain demi complet.		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Mouture des cereales (et pseudo-cereales) Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
	<table><tr><td>Nom de l'organisme d'accréditation</td><td>COFRAC</td></tr><tr><td>Hyperlien vers le certificat d'accréditation</td><td>https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf</td></tr></table>	Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	Hyperlien vers le certificat d'accréditation
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC			
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf			
	II.9 Autres informations			

DÉLIVRÉ